

ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Nous, Jean-Noël BRICHANT, Maire de la commune de MARESCHEs ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.22, L.2122.23, L.2211-1, L.2212-1, L.2213-1, .2213.5 ;

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et ses modificatifs,

Vu la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de la couche de roulement à la demande de l'ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE - TSA 70011 chez sogelink 69134 DARDILLY Cedex.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers de la commune.

ARRÊTE

Article 1 : En raison des motifs susvisés, des restrictions seront apportées à la réglementation générale de la circulation. Sens de circulation : deux sens de circulation.

Article 2 : FERMETURE A LA CIRCULATION - La circulation et le stationnement seront interdits Rue Léon Malard. Cette prescription prendra effet **le 30 Juin 2025 pour une durée de 5 jours calendaires**. Une déviation sera mise en place par Villers Pol / rd 73 / Route de wult.

Article 3 : La prescription édictée à l'article ci-dessus sera matérialisée par la pose de panneaux réglementaires.

Article 4 : La signalisation et la matérialisation des périmètres de sécurité seront mises en place par les soins de l'entreprise Jean LEFEBVRE et devront être de type conforme à la réglementation en vigueur. Itinéraire de déviation en pièce jointe.

Article 5 : Le jour de ramassage des ordures ménagères, l'entreprise fera en sorte de rassembler les conteneurs au début de la rue concernée par les travaux.

Article 6 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la signature du présent arrêté qui sera affiché et publié dans la commune et la mise en place de la signalisation réglementaire posée par l'Entreprise.

Article 7 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy, Monsieur le Directeur de la l'ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune.

Fait à Maresches le 05 juin 2025

Le Maire,


Jean-Noël BRICHANT

